



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.11.2009 Bulletin 2009/46

(51) Int Cl.:
B65D 27/16 (2006.01) **B65D 33/20 (2006.01)**
B65D 75/30 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08300198.2**

(22) Date de dépôt: **06.05.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(72) Inventeur: **DESMARESCAUX, Bertrand**
51100 Reims (FR)

(74) Mandataire: **Herrburger, Pierre**
Cabinet Pierre Herrburger
115, boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **ALPEM**
51100 Reims (FR)

(54) **Sachet d'emballage préformé, notamment pour des produits alimentaires**

(57) Sachet d'emballage préformé équipé d'un dispositif de fermeture pour recevoir des produits, notamment des produits alimentaires, et dont l'ouverture est bordée par une face munie d'une bande encollée, couverte par une bande de protection enlevée avant le collage avec l'autre face pour la fermeture du sachet.

L'ouverture (O) se prolonge d'une part, par une lèvre (5) munie d'une bande adhésive (7) occupant toute la longueur (L) de l'ouverture et protégée par une bande amovible (8), avant collage et, d'autre part, par une autre lèvre (6) repliée de fabrication, contre la face extérieure du sachet (S) et destinée à être collée à la lèvre encollée (5) pour fermer le sachet.

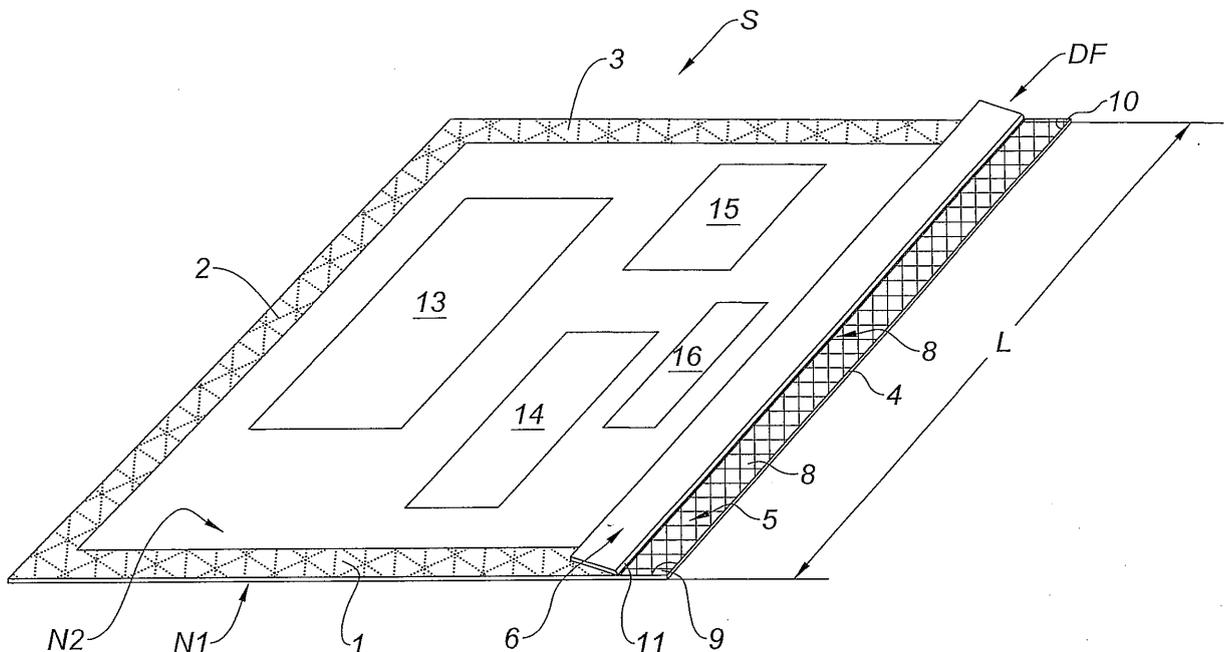


Fig. 1

Description

Domaine de l'invention

[0001] La présente invention concerne un sachet d'emballage préformé équipé d'un dispositif de fermeture pour recevoir des produits, notamment des produits alimentaires, et dont l'ouverture est bordée par une face munie d'une bande encollée, couverte par une bande de protection enlevée avant le collage avec l'autre face pour la fermeture du sachet.

Etat de la technique

[0002] On connaît déjà des sachets d'emballage préformés comme celui décrit ci-dessus. Ces sachets sont, en général, réalisés à partir de deux nappes de film ou d'un complexe, découpées suivant un format rectangulaire et soudées sur trois côtés, le quatrième côté constituant l'ouverture. Une face du sachet bordant l'ouverture est munie d'une bande encollée protégée par un ruban de papier siliconé de manière à protéger la bande encollée. Après avoir introduit le produit dans le sachet, on retire le ruban de protection pour permettre de coller l'autre face contre la bande ainsi encollée.

[0003] Ces sachets sont notamment utilisés dans le commerce alimentaire de détail, pour recevoir des produits frais, débités, tels que du poisson ou de la viande. Malheureusement, en introduisant les produits dans le sachet, il arrive que l'on souille la surface du sachet bordant l'ouverture et qui n'est pas encollée, c'est-à-dire protégée par la bande siliconée de sorte que cette surface mouillée ou salie collera mal ou difficilement avec la bande encollée pour la fermeture du sachet. Lorsque le sachet contient un produit non neutre tel que du poisson ou de fromage, il est souhaitable qu'il soit fermé d'une manière relativement hermétique pendant le transport et/ ou pendant le stockage au réfrigérateur.

[0004] Malheureusement, cette herméticité est rarement garantie à cause du mauvais collage du dispositif de fermeture dont une partie peut parfois être souillée comme indiqué.

[0005] Ce sachet a également l'inconvénient de s'ouvrir relativement difficilement lorsqu'il est aplati car les deux faces bordant l'ouverture sont souvent appliquées l'un contre l'autre par la simple adhérence de la matière ; il est difficile d'ouvrir le sachet rapidement et simplement, surtout si l'utilisateur a les mains mouillées ou porte des gants comme cela est le cas pour les points de vente de détail de viandes, poissons, fromages.

[0006] Or, la facilité d'ouverture est un élément important pour la rapidité du service des clients.

[0007] En outre, si l'ouverture est difficile à réaliser, le sachet peut être froissé ce qui ne donne pas une bonne image de marque surtout si le sachet est identifié par une marque ou une image publicitaire et en plus le contenu peut être abîmé

But de l'invention

[0008] La présente invention a pour but de développer un sachet d'emballage préformé, équipé d'un dispositif de fermeture et qui puisse s'ouvrir simplement et rapidement et permette d'assurer une fermeture d'une bonne tenue garantissant l'étanchéité de la fermeture.

Exposé et avantages de l'invention

[0009] A cet effet, l'invention concerne un sachet du type défini ci-dessus **caractérisé en ce que** l'ouverture se prolonge d'une part, par une lèvre munie d'une bande adhésive occupant toute la longueur de l'ouverture et protégée par une bande amovible, avant collage et, d'autre part, par une autre lèvre repliée de fabrication, contre la face extérieure du sachet et destinée à être collée à la lèvre encollée pour fermer le sachet.

[0010] La lèvre ou le rabat ainsi formé par prépliage de fabrication est protégée par cette surface qui viendra ultérieurement se coller contre la bande encollée, car elle ne sera pas directement en contact avec les produits que l'on glisse dans le sachet, de sorte qu'elle ne risque pas d'être ainsi souillée et de mal adhérer à la bande encollée.

[0011] Cette lèvre repliée sur le dessus du sachet aplati favorise également la prise du sachet d'une pile de sachets placés dans une boîte ou un distributeur équipant un comptoir ou, plus généralement, le point de vente.

[0012] En outre, le repliement de la lèvre ne gêne pas l'application de la bande de colle sur toute la longueur de la lèvre, jusqu'au bord de celle-ci et jusqu'à la ligne de pliage. La bande encollée, s'étendant jusqu'aux deux bords du sachet, permet de bien sceller de façon étanche, l'ouverture après rabattement de la lèvre non encollée.

[0013] Pour favoriser l'enlèvement de la bande de protection, il est avantageux que l'un des coins ou, de préférence, les deux coins extérieurs de la lèvre encollée soient tronqués et que la bande de protection arrive dans cette zone tronquée tout en restant à l'intérieur du contour géométrique du sachet pour faciliter la préhension de cette bande encollée et son enlèvement après mise en place des produits dans le sachet pour être ensuite fermé.

[0014] La lèvre repliée rigidifie également le bord de l'ouverture du sachet et facilite ainsi l'introduction du produit : pour introduire le produit, on peut s'appuyer sur la lèvre encollée qui repose à plat sur le comptoir ou une tablette pendant qu'avec l'autre main et en se servant d'un doigt, on écarte le bord formé par le pli de la lèvre repliée, qui est ainsi relativement rigide dans la direction transversale et offre une bonne résistance pour être soulevé sans risquer que la lèvre repliée ne se rabatte automatiquement ou mécaniquement sur le produit et risque de se souiller. Le produit se glisse alors facilement dans le sachet sans que des éventuelles aspérités ou reliefs

du produit qui pourraient s'accrocher ne déforment le bord de la lèvre, puisque ce bord est rabattu et que l'ouverture du sachet présente ainsi une double épaisseur au niveau du pli.

Dessins

[0015] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide de modes de réalisation représentés schématiquement dans les dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue isométrique d'un sachet d'emballage préformé selon l'invention, à plat et avant son ouverture,
- la figure 2 est une vue en plan partiel, d'un coin d'un sachet à plat selon la figure 1,
- la figure 3 montre en vue isométrique, le coin du sachet dont on amorce l'enlèvement de la bande de protection de la lèvre encollée,
- la figure 4 montre une vue de côté schématique de l'empilage de sachets selon la figure 1,
- la figure 5 montre la déformation de l'ouverture du sachet de la figure 1 pour recevoir un produit,
- la figure 6 montre le sachet de la figure 5 fermé après introduction du produit.

Description de modes de réalisation de l'invention

[0016] Selon les figures 1, 2, 3, l'invention concerne un sachet S d'emballage, préformé, équipé d'un dispositif de fermeture DF. Ce sachet d'emballage S est destiné à recevoir des produits, notamment des produits alimentaires frais tels que de la viande, du poisson, du fromage, doit pouvoir être fermé d'une manière étanche, pour éviter que les odeurs dégagées par les produits ainsi emballés ne se propagent dans un panier, sac de courses ou dans le réfrigérateur lorsque le sachet y est provisoirement stocké avant consommation du produit.

[0017] Le sachet S selon l'exemple présenté a une forme rectangulaire. Il est composé de deux nappes N1, N2 d'un film simple ou composite, par exemple métallisé ; les nappes sont soudées sur trois côtés 1, 2, 3 et laissent le quatrième côté 4 ouvert. L'ouverture O est bordée par une première lèvre 5 située dans le prolongement de l'une des faces N1 du sachet S. Cette lèvre 5 occupe toute la largeur L de l'ouverture O et se présente sous la forme d'une bande. Cette première lèvre 5 porte une bande adhésive ou bande encollée 7, active 6 (figure 3), protégée par une bande siliconée 8 pour ne pas adhérer avant que l'on ne ferme le sachet S.

[0018] Les deux coins 9, 10 de cette lèvre 5 sont tronqués mais la bande de protection 8 couvre la zone tronquée à l'intérieur du contour géométrique du sachet à plat, c'est-à-dire de la forme rectangulaire de ce sachet selon cet exemple. Ce contour n'est pas identifié par une référence.

[0019] Les parties tronquées des coins 9, 10 permet-

tent d'accéder plus facilement à un coin de la bande adhésive 8 pour l'enlever et permettre de fermer le sachet.

[0020] L'autre lèvre ou seconde lèvre 6 destinée à coopérer avec la lèvre encollée 5 est repliée vers l'extérieur autour d'une ligne de pliage 11. Ce pliage est réalisé au moment de la fabrication du sachet S qui se présente comme indiqué à la figure 1. La face de la lèvre 6 qui sera ultérieurement fixée à la bande encollée est tournée vers le dessus.

[0021] Le sachet S porte sur l'une de ses faces ou ses deux faces différentes indications 12-16, marques, logos, modes d'emploi, etc.... schématisés par des rectangles.

[0022] Les figures 2 et 3 montrent d'une manière plus détaillée les moyens de l'invention.

[0023] Ainsi, à la figure 2, la zone encollée 7 est couverte par la bande de palier siliconé 8, schématisé par des hachures croisées. La lèvre repliée 6 autour de sa ligne de pliage 11 est soulignée par des hachures transversales. Le coin 9, le cas échéant tronqué de la lèvre encollée 5, est schématisé par un contour en pointillés.

[0024] La figure 3 montre comment s'enlève la bande siliconée 8 protégeant la bande adhésive 7 de la lèvre encollée 5.

[0025] Cette figure montre également que la bande encollée 7 arrive jusqu'à l'arrêt de la soudure du côté 1, arrêt de la soudure qui correspond à la ligne de pliage 11.

[0026] La figure 4 montre schématiquement une pile de sachets S sortant de fabrication ou tels qu'ils sont à la disposition de l'utilisateur. Les sachets sont empilés tels qu'ils sortent de fabrication, avec la lèvre non encollée 6, repliée. L'ensemble de la pile est conditionné en paquets dans des cartons ou présentoirs pour être accessible, de préférence par le dessus.

[0027] La figure 5 montre schématiquement la forme que présente le sachet S lorsque les deux lèvres 5, 6 sont écartées l'une de l'autre pour introduire un produit dans le sachet. Cette figure laisse clairement apparaître que l'on peut s'appuyer sur la lèvre encollée 5, en s'appuyant sur la bande de protection 8 et en écartant ou en soulevant l'autre lèvre 6 pour former une ouverture en losange. Au moment de l'introduction du produit, comme la lèvre non encollée 6 est repliée à l'extérieur et du fait même de la déformation telle qu'elle apparaît à la figure 5, la lèvre ne risque pas de se rabattre automatiquement vers l'avant, elle reste bien en dehors de toute zone de contact avec le produit que l'on introduit dans le sachet. La surface de cette lèvre 6 destinée à être reliée à la bande encollée 7 ne risque pas dans ces conditions d'être souillée par le contact avec le produit placé dans le sachet.

[0028] Après cette mise en place, il suffit d'enlever la bande de protection 8 de la lèvre encollée 5 et de rabattre l'autre lèvre 6, par exemple en passant simplement la main sur le dessus du sachet pour rabattre la seconde lèvre 6 en regard de la lèvre encollée 5, puis d'appuyer le long de la seconde lèvre 6 pour fermer le sachet de manière étanche. Comme la bande encollée 7 s'étend

jusqu'aux deux côtés de la lèvre et jusqu'à la commissure des deux lèvres, à l'extrémité de la zone soudée de chacun des deux côtés du sachet s'arrêtant à la ligne de pliage, la fermeture sera quasiment étanche.

[0029] La figure 6 montre le sachet fermé. 5

[0030] Le produit est bien emprisonné dans le sachet et évite de contaminer par les odeurs les autres produits transportés ou stockés en même temps que lui.

10

Revendications

1. Sachet d'emballage préformé équipé d'un dispositif de fermeture pour recevoir des produits, notamment des produits alimentaires, et dont l'ouverture est bordée par une face munie d'une bande encollée, couverte par une bande de protection enlevée avant le collage avec l'autre face pour la fermeture du sachet, **caractérisé en ce que** l'ouverture (O) se prolonge d'une part, par une lèvre (5) munie d'une bande adhésive (7) occupant toute la longueur (L) de l'ouverture et protégée par une bande amovible (8), avant collage et, d'autre part, par une autre lèvre (6) repliée de fabrication, contre la face extérieure du sachet (S) et destinée à être collée à la lèvre encollée (5) pour fermer le sachet. 15
20
25
2. Sachet d'emballage préformé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'** il est composé de deux nappes (N1, N2), notamment métallisées, soudées sur trois côtés (1, 2, 3). 30
3. Sachet d'emballage préformé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les deux lèvres (5, 6) s'étendent jusqu'aux bords extérieurs du sachet (S), au niveau de son ouverture (O) et la bande encollée (7) arrive jusqu'aux deux bords. 35
40
4. Sachet d'emballage préformé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'** au moins l'un des coins extérieurs (9, 10) de la lèvre (5) munie de la bande encollée (7), est tronqué et la bande de protection (8) couvrant la bande encollée (7) chevauche la partie tronquée à l'intérieur du contour du sachet (S). 45
50

55

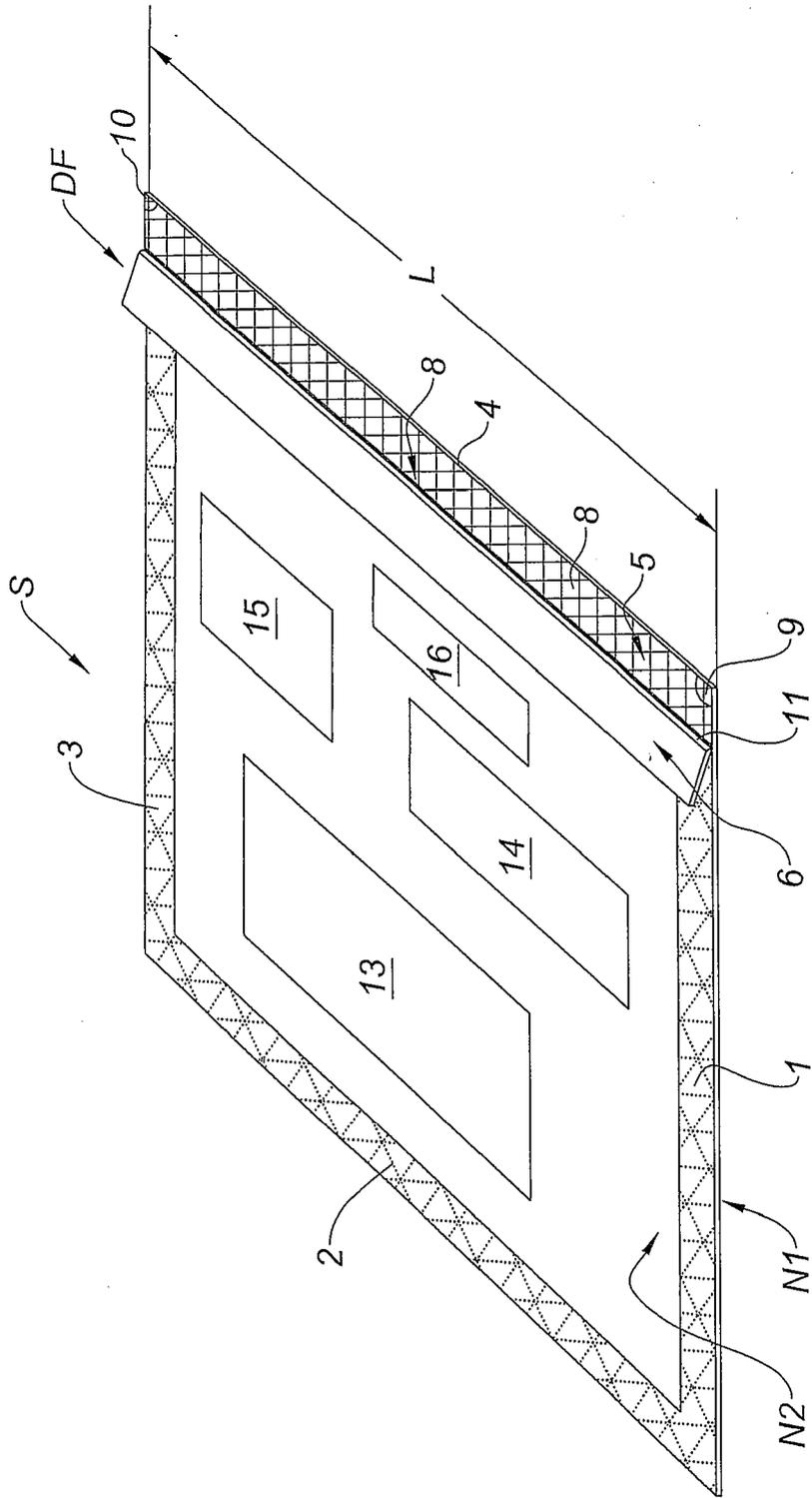


Fig. 1

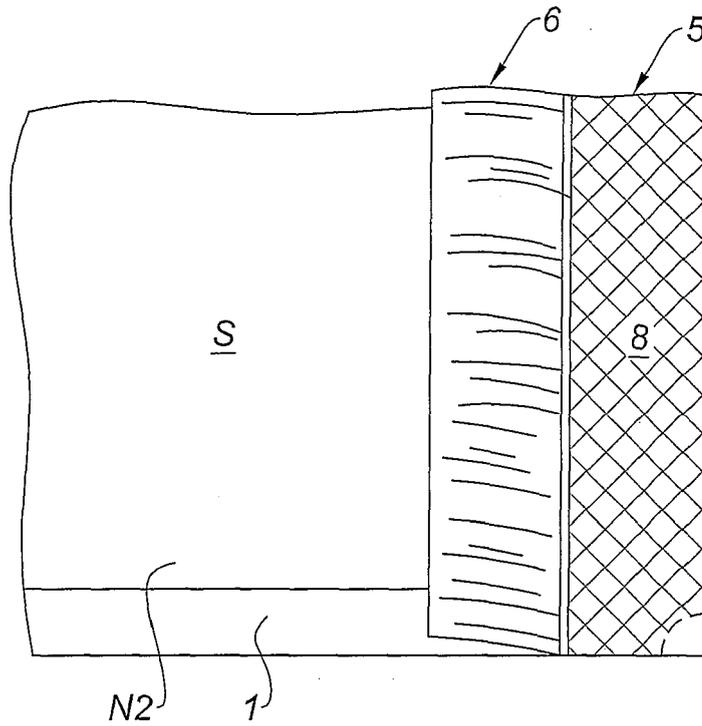


Fig. 2

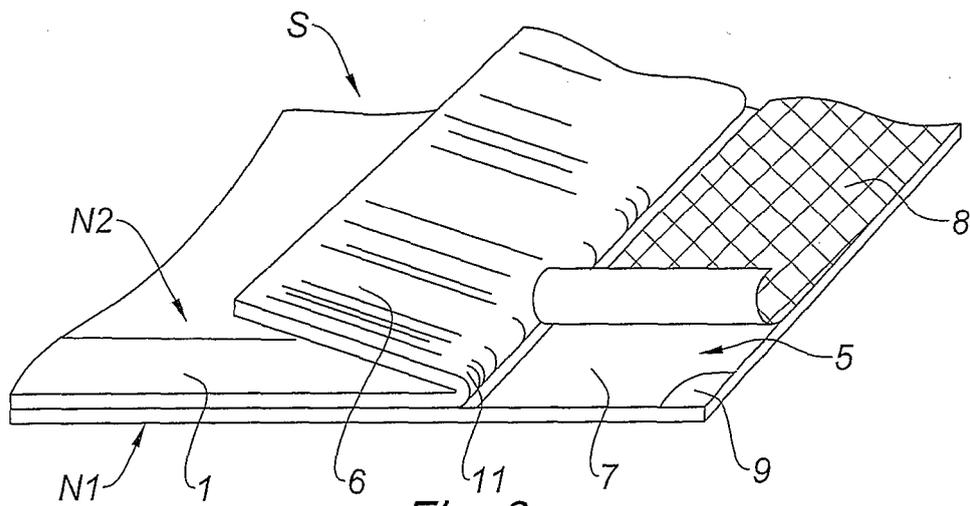


Fig. 3

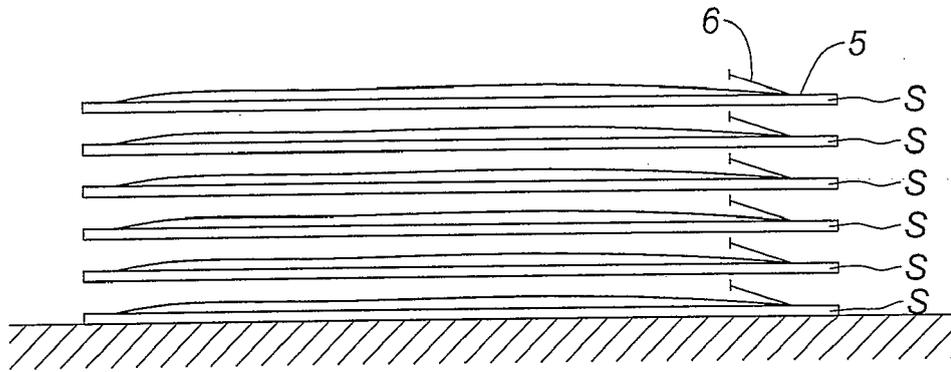


Fig. 4

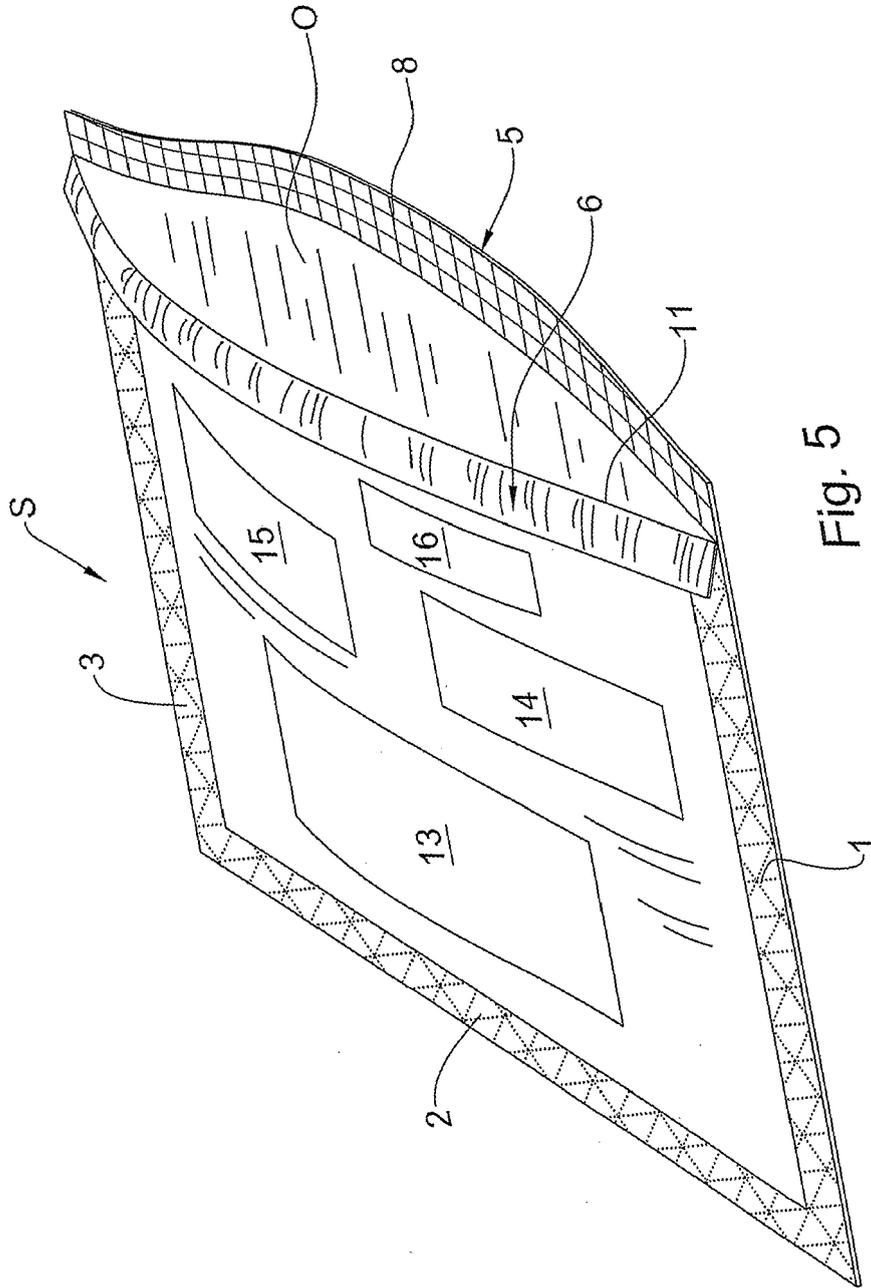


Fig. 5



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 514 109 A (ROBERT ARTHUR THRELFALL) 31 octobre 1939 (1939-10-31) * page 2, colonne 2, ligne 78-112 * * figures 1,2,6 *	1,3	INV. B65D27/16 B65D33/20 B65D75/30
A	----- US 3 942 713 A (OLSON ROBERT H ET AL) 9 mars 1976 (1976-03-09) * colonne 2, ligne 34 - colonne 3, ligne 10 * * figures 1-4 *	1	
A	----- W0 2004/007307 A (TAYLOR PETER [CA]) 22 janvier 2004 (2004-01-22) * abrégé; figure 1 *	2	
A	----- US 5 002 220 A (SAFRANSKI RICHARD L [US]) 26 mars 1991 (1991-03-26) * colonne 3, ligne 3-11 * * figures 1-3 *	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 16 septembre 2008	Examineur Piolat, Olivier
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

3

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 30 0198

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-09-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 514109	A	31-10-1939	AUCUN	

US 3942713	A	09-03-1976	AUCUN	

WO 2004007307	A	22-01-2004	AU 2003249802 A1	02-02-2004
			CA 2532960 A1	22-01-2004
			EP 1545997 A1	29-06-2005
			US 2004013322 A1	22-01-2004

US 5002220	A	26-03-1991	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82